

France : plus d'hospitalisations liées aux effets indésirables des médicaments

Compte Test - 2022-06-01 14:58:18 - Vu sur [pharmacie.ma](https://www.pharmacie.ma)

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM-France) a présenté le 18 mai dernier les conclusions de l'étude Lastrotat. Cette étude a révélé que le pourcentage d'hospitalisations liées à un effet indésirable médicamenteux, qui était de 3,6% il y a dix ans, est passé à 8,5% en 2018, soit une augmentation de 136%. L'étude en question a impliqué les 31 centres régionaux de pharmacovigilance (CRPV). Le nombre de sujets concernés par l'iatrogénie médicamenteuse est passé de 144.000 en 2007 à 212.500 en 2018. La même tendance est enregistrée dans d'autres pays. Les raisons de cette augmentation restent inexpliquées, sachant qu'il y a eu une légère baisse de la consommation des médicaments durant les dix années concernées par l'étude et le vieillissement de la population ne semble pas en cause. Durant les dix années concernées par l'étude, de nouvelles spécialités ont été mises sur le marché français, notamment des thérapies ciblées utilisées en oncologie et en les nouveaux traitements utilisés dans la prise en charge des sujets diabétiques. Mais ces effets sont constatés dans une proportion équivalente à ceux produits par d'autres médicaments auparavant prescrits, ce qui ne permet pas d'expliquer cette augmentation. Les auteurs de l'étude Lastrotat estiment que 16% de ces accidents auraient pu être évités, ce qui correspond à 34.000 hospitalisations en respectant les conditions d'utilisation figurant sur l'AMM des produits et les recommandations des sociétés savantes. Apparemment, les doses, durées de traitement et précautions d'emploi figurant sur les notices ne seraient pas toujours respectées par les usagers des médicaments. Pour réduire le nombre d'accidents, le président de la Société française de pharmacologie et thérapeutique invite les prescripteurs à adopter la «sobriété médicamenteuse». Quant au président du Conseil scientifique de Collège national des généralistes enseignants (CNGE), il préconise de limiter les prescriptions à cinq médicaments par ordonnance.